



## QUEL AGENT RESPONSABLE ?

Bactérie *Coxiella burnetii*.

## QUELLE MALADIE CHEZ L'ANIMAL ?

### Épidémiologie

#### Espèces pouvant être infectées par la fièvre Q

La plupart des espèces animales. Maladie connue surtout chez les ruminants domestiques (ovins, caprins et bovins).

#### Distribution géographique et fréquence des cas de fièvre Q

En France : maladie probablement non négligeable, particulièrement dans les régions à forte production de petits ruminants.

#### Transmission de la fièvre Q

Par voie respiratoire : essentiellement par inhalation de particules contaminées par des produits d'avortement. Ces poussières peuvent transporter à distance la bactérie. Transmission possible par l'intermédiaire de tiques.

### Symptômes

Généralement sans symptôme.

On peut parfois observer :

- ▶ Chez les petits ruminants : avortements, mises bas prématurées ou naissances d'animaux chétifs ;
- ▶ Chez les bovins : métrites (infections de l'utérus), avortements, infertilité, parfois symptômes respiratoires.

Les animaux infectés, avec ou sans symptôme, peuvent excréter la bactérie dans les produits de mise bas, les sécrétions vaginales, les déjections et le lait.

## QUELLE MALADIE CHEZ L'HOMME ?

### Épidémiologie

#### Transmission de la fièvre Q

Survie de la bactérie dans le milieu extérieur sous une forme extrêmement résistante, pouvant être transportée à grande distance, surtout par temps sec.

Contamination par voie respiratoire : inhalation de poussières contaminées par des sécrétions génitales, des placentas d'animaux infectés, par des déjections...

Très rares cas de contamination par ingestion de lait.

#### Fréquence des cas

200 cas diagnostiqués par an, mais nombre très certainement sous-estimé.

#### Activités professionnelles à risque

Travail en présence d'animaux infectés ou de leur environnement souillé (litières, locaux d'élevage, véhicules de transport...) :

- ▶ Éleveurs, vétérinaires, notamment pendant les périodes de mise-bas, ouvriers d'abattoir...
- ▶ Personnel des laboratoires vétérinaires.

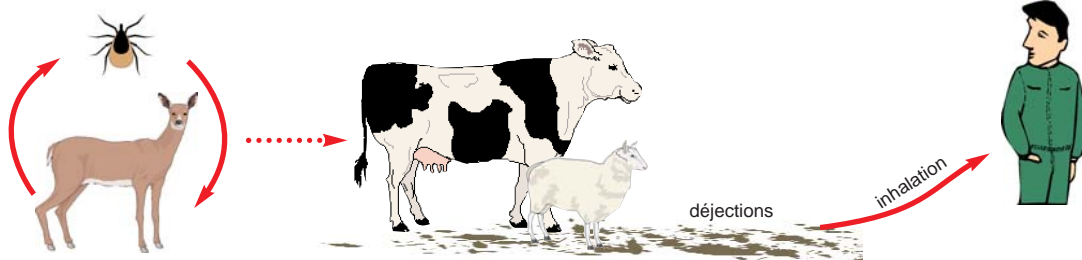
Les personnes sans relation directe avec ces activités peuvent être contaminées à distance par des aérosols transportant la bactérie.

Les personnes ayant une affection cardiaque et les femmes enceintes constituent des populations à risque particulier.

### Symptômes et évolution

Le plus souvent sans symptôme, sinon :

- ▶ Grippe (fièvre et toux) guérissant en une dizaine de jours. Risque d'avortement chez les femmes enceintes.
- ▶ Formes chroniques : complications cardiaques chez les personnes ayant une atteinte valvulaire, et réactivation de la maladie lors d'une nouvelle grossesse.



## QUELLES MESURES COLLECTIVES DE PRÉVENTION ?

### Mesures générales de prévention

#### Hygiène générale de l'élevage

- ▶ Nettoyage et désinfection des locaux et des matériels (voir "liste des désinfectants autorisés" et "usages" sur : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>).
- ▶ Lutte contre les insectes.
- ▶ Stockage des déchets et cadavres animaux : sur l'emplacement réservé à l'équarrissage.

#### Formation et information des salariés

- ▶ Risques liés à la fièvre Q, hygiène, mesures collectives et individuelles de prévention.

#### Mise en place de moyens appropriés, notamment :

- ▶ Eau potable, savon, moyens d'essuyage à usage unique (essuie-tout en papier...) et trousse de première urgence (contenu défini avec le médecin du travail).
- ▶ Armoires-vestiaires distinctes (vêtements de ville/vêtements de travail), pour éviter la contamination des effets personnels.
- ▶ Vêtements de travail et équipements de protection individuelle : appropriés, en bon état, propres et bien entretenus.

### En cas de maladie animale

#### Renforcement de l'hygiène de l'élevage.

- ▶ Isolement des animaux malades et au moment de la mise bas.
- ▶ Élimination des placentas et des avortons (déclaration d'avortement).
- ▶ Mise en place d'un traitement curatif (si conservation des animaux).
- ▶ Accès au lieu d'isolement des animaux et à l'élevage : limité aux professionnels indispensables.
- ▶ Lavage et désinfection des sites contaminés, et des matériels de service réutilisables (bactéricide autorisé).
- ▶ Vaccination possible des animaux infectés : limite les risques d'avortement et de contamination de l'environnement.
- ▶ Traitement thermique du lait.
- ▶ Traitements des effluents : la bactérie *Coxiella* est excrétée dans les déjections. Fumier : bâchage, compostage ou inactivation chimique par cyanamide calcique.

### QUE FAIRE QUAND ON CRAINT D'AVOIR ÉTÉ CONTAMINÉ ?

En cas d'apparition d'une "grippe" chez des personnes travaillant en contact avec les ruminants, particulièrement si l'infection de l'élevage est connue, consulter votre médecin en lui indiquant votre profession.

## QUELLE CONDUITE À TENIR POUR ÉVITER D'ÊTRE CONTAMINÉ ?

### Réduire les sources de contamination possibles

- ▶ Déjections animales : éviter l'utilisation de jets d'eau à très haute pression, porter des gants, des bottes...
- ▶ Mises bas, manipulation de cadavres ou de déchets animaux : porter des gants étanches.

### Respecter les règles d'hygiène

- ▶ Se laver les mains (eau potable et savon) systématiquement :
    - Après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales.
    - Avant les repas, les pauses, en fin de journée de travail.
  - ▶ Ne pas boire, manger, fumer... sur les lieux de travail.
  - ▶ Si plaie : laver, savonner, puis rincer. Désinfecter, et recouvrir d'un pansement imperméable.
  - ▶ Vêtements de travail, gants, bottes : nettoyer régulièrement.
  - ▶ En fin de journée de travail : changer de vêtements.
- Femmes enceintes ou susceptibles de l'être : la participation aux mises-bas peut compromettre le bon déroulement de la grossesse.

### De plus, quand la maladie animale est mise en évidence

- ▶ Respecter les mesures collectives de lutte en cas de maladie animale.
- ▶ Renforcer les précautions générales et notamment les mesures d'hygiène.
- ▶ Interdire la présence de femme enceinte au contact des animaux et des produits souillés.
- ▶ Les produits de mise bas et les litières contiennent de nombreuses *Coxiella*. Leur manipulation nécessite le port de masque de protection respiratoire jetable FFP2 ou FFP3.
- ▶ Pour les services d'équarrissage :
  - Information des risques liés à la fièvre Q dans l'élevage : identification des cadavres ou des conteneurs.
  - Port d'équipements de protection individuelle, consignes d'hygiène comme ci-dessus, changement de tenue avant de pénétrer dans le véhicule.

### QUEL STATUT DE LA MALADIE ?

- ▶ Santé animale : ce n'est pas une maladie réputée contagieuse.
- ▶ Santé publique : ce n'est pas une maladie humaine à déclaration obligatoire.
- ▶ Maladie professionnelle indemnisable : tableau n°49 B du régime agricole et tableau n°53 B du régime général. Déclaration à faire par le travailleur ou ses ayants droit.
- ▶ *Coxiella burnetii* est classée dans le groupe de danger 3 (R. 231-61-1 du code du travail).

Code du travail : articles R. 231-60 à R. 231-65-3.

Arrêté du 4 novembre 2002 fixant les procédures de décontamination et de désinfection à mettre en œuvre pour la protection des travailleurs dans les lieux où ils sont susceptibles d'être en contact avec des agents biologiques pathogènes pouvant être présents chez des animaux vivants ou morts, notamment lors de l'élimination des déchets contaminés, ainsi que les mesures d'isolement applicables dans les locaux où se trouvent des animaux susceptibles d'être contaminés par des agents biologiques des groupes 3 ou 4 (J.O. 13 décembre 2002).

Document élaboré avec la collaboration de Barbara DUFOUR, Maître de conférences à l'école nationale vétérinaire d'Alfort